

ASSOCIATION FONCIERE DE WITTERSHEIM

Procès-verbal de la séance du 29 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 Juillet à 20h00, le Bureau, légalement composé, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc STEINMETZ, Président.

Date de convocation : 22 juillet 2024

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 5

Quorum : 4

Membres titulaires présents : STEINMETZ Jean-Marc Président, BURG Rémi, GASS Christophe, KEITH Joseph et NONNENMACHER Patrick.

Membre absent excusé : LITTEL Dominique

Membre absent non excusé : GERLING Joseph

M. Jean-Marc STEINMETZ, Président, ouvre la séance à 20h00. Il remercie les membres présents et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 27 février 2024
3. Rôle de recouvrement 2024 – Modification tarifaire
4. Rétablissement des voies de communication suite à la délimitation du domaine public autoroutier concédé (DPAC) de l'autoroute A4
5. Attribution du marché des travaux connexes à l'aménagement foncier
6. Divers

DELIBERATION N° AF - 2024 – 09
Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des collectivités Territoriales, le Bureau de l'Association Foncière désigne son secrétaire lors de chacune des séances.

Sur proposition du maire, le bureau de l'Association Foncière désigne Monsieur Jean-Marc GISS comme secrétaire de séance.

APROUVE A L'UNANIMITE : 5 voix POUR.

DELIBERATION N° AF - 2024 – 10
Approbation du Procès-Verbal de la séance du 27 février 2024

M. le Président soumet aux membres le procès-verbal de la séance du bureau du 27 février 2024.

Aucune observation étant formulée,

Le Bureau,

Sur la proposition du rapporteur

- APPROUVE le procès-verbal du 27 février 2024.

ADOpte à l'unanimité à 5 voix POUR.

DELIBERATION N° AF - 2024 – 11
Rôle de recouvrement – modification tarifaire

M. le Président informe les membres du bureau que les frais d'établissement du rôle de recouvrement confectionné par l'Association pour l'Innovation Sociale (APIS) ont évolué en 2024 et sont passées de 1.08 euros par hectare (tva incluse) à 1.11 euros par hectare (tva incluse).

Le Président propose de faire prendre en charge par l'Association Foncière les frais d'établissement du rôle dus à APIS Alsace, soit 1.11 euros par hectare (TVA incluse) le montant correspondant étant à verser à APIS Alsace dans un délai de 2 mois après transmission du rôle à la perception.

Le Bureau,

- APPROUVE de faire prendre en charge par l'Association Foncière les frais d'établissement du rôle dus à APIS Alsace, soit 1.11 euros par hectare (TVA incluse) le montant correspondant étant à verser à APIS Alsace dans un délai de 2 mois après transmission du rôle à la perception.

Cette délibération annule et remplace la délibération AF – 2024 - 06 du 27 février 2024.

ADOpte à l'unanimité à 5 voix POUR.

DELIBERATION N° AF - 2024 – 12
Rétablissement des voies de communication suite à la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A4

Dans le cadre de la Délimitation du Domaine Public Autoroutier de l'autoroute A4 et du rétablissement des voies de communication, Monsieur le Président :

- informe que la Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France a chargé le cabinet de Géomètre-Expert GEOMEXPERT à Montargis de procéder aux opérations de Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A4 qui traverse le territoire de la commune de Wittersheim (67)

- présente pour avis le plan projet de délimitation et indique que cette opération permettra la remise foncière des voies par acte administratif gratuit et que les frais de transfert seront à la charge de la SANEF

Suite à l'exposé du Président, et après délibération, l'Association Foncière,

- Rend un avis favorable à la délimitation des voies rétablies dans le cadre Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A4, telle qu'elle figure au plan projet.
- Note que tous les frais relatifs à cette opération incomberont à la Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces inhérentes aux remises de ces voies à l'Association Foncière de remembrement.

ADOpte à l'unanimité à 5 voix POUR.

DELIBERATION N° AF - 2024 – 13

Attribution du marché des travaux connexes à l'aménagement foncier

M. Gilles Muller, du Cabinet LAMBERT & Associés, en charge de la maîtrise d'œuvre présente, le résultat des offres déposées sur la plateforme Alsace Marché Public.

Il indique que 4 entreprises (ADAM, LINGELHELD, HERRMANN & WICKER) ont répondu à l'appel d'offre pour des montants nettement supérieurs à la somme provisionnée au budget primitif voté.

Suite à cette 1^{ère} consultation et compte tenu des montants proposés, une deuxième consultation a été menée auprès de ces quatre entreprises afin de leur indiquer :

- que les variantes n'étaient pas souhaitées
- qu'un effort tarifaire était demandé

A l'issue de cette seconde consultation, les nouvelles offres pour les travaux désignés pour la tranche ferme, la tranche conditionnelle et la tranche commune sont résumées ci-dessous :

	Prix proposé en HT 1 ^{ère} consultation	Prix proposé en HT 2 ^{ème} consultation	Tranche Ferme montant HT	Tranche conditionnelle montant HT	Tranche commune Montant HT
ADAM TP	612 674.75 €	597 387.15 €	515 142.55 €	61 857.00 €	20 387.60 €
HERRMANN TP	630 995.60 €	630 996.60 €	526 093.60 €	80 064.00 €	24 838.00 €
LINGELHELD TP	792 981.00 €	792 981.00 €	689 035.60 €	77 653.40 €	26 292.00 €
WICKER SA	800 443.50 €	800 443.50 €	691 883.70 €	84 091.80 €	24 468.00 €

Après examen des offres, les membres de la Commission d'Appel d'Offres

- PROPOSE d'attribuer le marché de travaux connexes à l'aménagement foncier à l'entreprise **ADAM TP** pour un montant de **597 387.15 € HT**.

Suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, le bureau de l'Association Foncière, à l'unanimité,

- ATTRIBUE le marché des travaux connexes à l'aménagement foncier à l'entreprise **ADAM TP** pour un montant de **597 387.15 € HT**.
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte à l'unanimité à 5 voix POUR

DIVERS

1.demande de réindexation de la subvention CAH

le Maire indique aux membres du bureau qu'une demande de réévaluation du montant de l'enveloppe consacrée à la mise en œuvre de l'aménagement foncier, rédigée par le Président de la Chambre d'Agriculture, Monsieur Denis RAMSPACHER, a été adressée à Monsieur Claude STURNI, Président de la CAH.

Ce complément de financement a été calculé à partir de l'index travaux publics TP08 (travaux d'aménagement et d'entretien de voirie) et porte sur une augmentation de l'ordre de 28.6 % soit 266 666.00 euros pour les 4 communes. Ce courrier ayant été envoyé au 3 mai 2024, une réponse devrait parvenir aux différentes Associations Foncières concernées.

2.Sondage géothermique :

le Maire indique aux membres du bureau que la société en charge des sondages géothermiques a posé des boîtiers/capteurs de dimension 15*15*15. Ceux-ci devraient être retirés fin août. Ces appareils ont pour rôle d'effectuer une radiographie du sous-sol pour détecter les zones riches en lithium.

3.Renouvellement du bureau de l'Association Foncière

Le Président indique que la Chambre d'Agriculture demande un renouvellement des membres du bureau inchangés depuis 2009, les noms suivants sont proposés :

Après discussion,

NOMS	PRENOMS	ADRESSE
TITULAIRES		
GASS	Christophe	10 rue des Vergers 67 670 Wittersheim
WIESER	Fabien	24 rue St Ulrich 67 670 Wittersheim
SCHNEIDER	Marc	5 rue des Champs 67 670 Wittersheim
SUPPLEANTS		
NONNENMACHER	Mathias	12 rue de Mommenheim Gebolsheim 67 670 Wittersheim
GASS	Victor	10 rue des Vergers 67 670 Wittersheim

Cette liste va être proposée à la Chambre d'Agriculture pour avis et validation.

Le Maire précise aux membres du bureau que le Conseil Municipal établira, de la même façon, une liste de 5 personnes (3 titulaires et 2 suppléants) lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Les personnes titulaires des 2 listes constitueront les nouveaux membres du bureau de l'Association Foncière.

Le Président clôt la séance à 21h20.

Signatures :

Le Président :

Jean-Marc STEINMEZ



Le secrétaire de séance :

Jean-Marc GISS